

# COMMENT DÉFENDRE SA BOÎTE AUX LETTRES

(À L'heure actuelle, aucune méthode n'est totalement efficace)

Il y a 2 cas de figures :

## LA PUBLICITÉ ADRESSÉE

- Renvoyer à l'expéditeur sans ouvrir et sans timbrer, après avoir rayé votre nom et marqué "refusé" sur l'enveloppe. (Étiquettes disponibles - 0,2 euros les 12 plus frais d'expédition - auprès de R.A.P.).

- Écrire éventuellement à la société qui vous dérange pour lui demander d'arrêter.

- S'inscrire (gratuitement) sur la liste "Stop publicité" en envoyant vos coordonnées à l'Union Française du Marketing Direct, 60, rue de la Boétie, 75008 Paris. Pour une inscription collective, demander le formulaire UFMD à R.A.P.

- S'inscrire (gratuitement) sur la liste orange de France Télécom auprès de votre agence.

- Porter plainte auprès du parquet de votre domicile, ou saisir la C.N.I.L., 21, rue Saint-Guillaume, 75340 Paris Cedex 07.

## LA PUBLICITÉ DÉPOSÉE

- Apposer sur votre boîte un autocollant exprimant votre refus (à faire soi-même ou à commander à R.A.P. : 0,6 euro/pce ; 1,5 euros les 3 ; 0,3 euro/pce à partir de 10 plus frais de port).

- En cas de non respect de l'autocollant, écrire au Ministère de l'Écologie, 20, avenue de Ségur, 75007 Paris, avec copie à R.A.P.

- Renvoyer la publicité dans une enveloppe sans timbre à la société vantée par le prospectus ou le catalogue (il y a forcément une adresse).

- Déposer dans les boîtes de la Poste ce qu'elle a déposé dans la vôtre.

- Écrire à votre receveur pour lui demander d'épargner votre boîte.

- Envoyer la publicité au Président de la République, sans timbrer, éventuellement avec un mot de protestation.

- Signer et faire signer la pétition "Pas de publicité dans ma boîte aux lettres", disponible auprès de R.A.P.

---

RÉSISTANCE A L'AGRESSION PUBLICITAIRE (R.A.P.), 53 rue Jean Moulin, 94300 Vincennes.

Tél : 01 43 28 39 21 - Tcp : 01 58 64 02 93 - [www.antipub.net](http://www.antipub.net)

# COMMENT DÉFENDRE SA BOÎTE AUX LETTRES

(À L'heure actuelle, aucune méthode n'est totalement efficace)

Il y a 2 cas de figures :

## LA PUBLICITÉ ADRESSÉE

- Renvoyer à l'expéditeur sans ouvrir et sans timbrer, après avoir rayé votre nom et marqué "refusé" sur l'enveloppe. (Étiquettes disponibles - 0,2 euros les 12 plus frais d'expédition - auprès de R.A.P.).

- Écrire éventuellement à la société qui vous dérange pour lui demander d'arrêter.

- S'inscrire (gratuitement) sur la liste "Stop publicité" en envoyant vos coordonnées à l'Union Française du Marketing Direct, 60, rue de la Boétie, 75008 Paris. Pour une inscription collective, demander le formulaire UFMD à R.A.P.

- S'inscrire (gratuitement) sur la liste orange de France Télécom auprès de votre agence.

- Porter plainte auprès du parquet de votre domicile, ou saisir la C.N.I.L., 21, rue Saint-Guillaume, 75340 Paris Cedex 07.

## LA PUBLICITÉ DÉPOSÉE

- Apposer sur votre boîte un autocollant exprimant votre refus (à faire soi-même ou à commander à R.A.P. : 0,6 euro/pce ; 1,5 euros les 3 ; 0,3 euro/pce à partir de 10 plus frais de port).

- En cas de non respect de l'autocollant, écrire au Ministère de l'Écologie, 20, avenue de Ségur, 75007 Paris, avec copie à R.A.P.

- Renvoyer la publicité dans une enveloppe sans timbre à la société vantée par le prospectus ou le catalogue (il y a forcément une adresse).

- Déposer dans les boîtes de la Poste ce qu'elle a déposé dans la vôtre.

- Écrire à votre receveur pour lui demander d'épargner votre boîte.

- Envoyer la publicité au Président de la République, sans timbrer, éventuellement avec un mot de protestation.

- Signer et faire signer la pétition "Pas de publicité dans ma boîte aux lettres", disponible auprès de R.A.P.

---

RÉSISTANCE A L'AGRESSION PUBLICITAIRE (R.A.P.), 53 rue Jean Moulin, 94300 Vincennes.

Tél : 01 43 28 39 21 - Tcp : 01 58 64 02 93 - [www.antipub.net](http://www.antipub.net)